Comité de Quartier « FEJAZ »
Réunion du 15 octobre 2025

édité le 15/10/2025
Référence : ST-2025-144

Présents : Samira MAKHLOUFI, Alexandre GENNARO, Jérôme FALLETTI, Gilbert MADELON Directeur de l'environnement et de l'aménagement
Membres du comité de quartier : Présents 26/ excusés 8/ absents 49

OBJET	PRECISIONS DE LA COMMUNE
TRAVAUX RUE DU NIVOLET	
<u>Les travaux de la phase 1 sont terminés (partie sud de la rue)</u> : - Sécurisation mobilités actives et accessibilité PMR - Recalibrage de la voirie avec mise en place de chevrons	L'aménagement en zone apaisée de ce secteur va dans le sens du ralentissement de la vitesse et de la sécurisation des riverains. Un radar pédagogique sera installé prochainement. Une signalisation complémentaire de CVCB est à faire. Une limitation de la vitesse à 30km/h pourra être mise en place en fonction des résultats du radar.
TRAVAUX SPMR	
La Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR) possède et exploite un réseau de 760 km de canalisations enterrées dans le quart sud-est de la France, destinées au transport de produits pétroliers raffinés : gazole, essences, fioul domestique et carburéacteur.	Ces travaux nécessaires d'ordre privé ont débuté en juin 2025 et se sont achevés début octobre 2025 sur la rue Pierre et marie Curie te la rue Clémenceau Pour sécuriser ces travaux, des déviations et routes barrées ont été mises en place par les entreprises.

ACTUALITES MAISON DE FEJAZ

Le café associatif Au bonheur d'une pause a fermé ses portes le 31/12/2024.

Une convention est alors conclue avec l'association Féjaz en Fête et M. BARRET pour la mise à disposition et l'animation de « l'espace partagé » de la Maison de Féjaz (87m2) situé Place aux Fées à La Ravoire. Cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit avec reconduction jusqu'en avril 2026.

Monsieur Le Maire le remercie et lui adresse ses félicitations pour son implication et son grand dévouement au sein du quartier en l'incitant à conserver ce dynamisme et sa force de proposition.

Un début prometteur et une bonne dynamique :

- Faire de l'espace de vie de la Maison de Féjaz un lieu convivial, de rencontres et d'échanges
- Faire vivre le quartier à travers l'organisation d'évènements festifs et fédérateurs permettant aux personnes de se rencontrer
- Développer l'offre des ateliers
- Repenser l'organisation de l'espace café (prix, communication, etc.)
- Dépôt de pain

Un léger essoufflement se fait ressentir depuis peu avec le nombre insuffisant de bénévoles et une communication à étoffer pour une plus grande sensibilisation du public et le bien-être collectif.

Mise en place par l'intermédiaire de Mme Bernillon et M. Gorry d'un lieu de rencontre, d'échanges et de lecture avec à disposition une mini bibliothèque.

"Nous allons travailler sur la prochaine revue de quartier avec un focus particulier sur les actualités de la Maison de Féjaz".

- Féjaz en Fête -

Tous les mardis midi le repas à 10€
Le 14 novembre soirée jeu de société 19h
Le 16 novembre à partir de 10h vente de Diot polenta jusqu'à 14h.
Le 20 novembre soirée blind test à partir de 19h30

19 décembre soirée jeu de société 19h
Mardi 23 décembre repas de Noël

Le 9 janvier « le jour de l'an de Féjaz à partir de 20h.
Le 7 février soirée chandeleur
Le 10 février masque carnaval
Le 20 février soirée jeu de société 19h
Le 28 février soirée année 80-90-2000

PROJET PHOTOVOLTAIQUE Féjaz	
Le projet comprend la fourniture, la pose et le raccordement au réseau électrique d'une installation photovoltaïque en toiture de l'école communale de Féjaz. L'orientation est privilégiée Sud-est / Sud-ouest afin de maximiser la puissance installée : - Toiture école maternelle - Toiture classe centrale maternelle - Toiture école élémentaire	La puissance de production attendue est de l'ordre de 131 kWc. La contractualisation ENEDIS sera à développer en autoconsommation collective sur 8 bâtiments communaux : - École de Féjaz - École de Pré Hibou - Groupe hôtel de ville - Boulodrome/salle festive, - Espace culturel Jean Blanc - Stade Marcel basset - Tennis Club - Gymnase du Granier L'installation photovoltaïque produira de l'énergie électrique qui sera répartie sur ces 8 bâtiments communaux pour autoconsommation. Le surplus sera injecté sur le réseau.
PARC VADO LIGURE	
Utilisation de la handi-balancoire 4 bancs ont été installés. Les dégradations constatées sont récurrentes sur le city stade, malgré des interventions de réfection déjà réalisées. Une réflexion est en cours concernant le renforcement ou le remplacement de cet équipement.	A la suite d'un premier incident, un panneau avait été installé pour rappeler que cet équipement est réservé aux personnes en situation de handicap. Ce rappel s'est avéré insuffisant. Donc afin de sécuriser le lieu et éviter tout nouvel incident, l'installation d'une barrière de sécurité est proposée. Celle-ci limitera l'accès à la balançoire, tout en garantissant son usage approprié. Cette démarche s'inscrit dans la volonté affirmée de la commune de la Ravoire d'être une ville handi-accueillante et handi-bienveillante, permettant à tous ses usagers de profiter pleinement des équipements publics, quelle que soit leur situation. Aucun déplacement n'est envisagé à ce jour. Un projet de fermeture du parc de jeux par une barrière et portillon est en réflexion afin de responsabiliser les parents et de sécuriser les lieux. Malgré les efforts déployés par la mairie pour endiguer le problème des déjections canines dans les lieux publics, l'incivilité des propriétaires de chiens reste un problème persistant. Depuis la mise en place de mesures telles que des distributeurs de sacs plastiques pour ramasser les crottes et l'aménagement d'un canisite, les incivilités n'ont toujours pas disparu.

DIVERS	
Une question est posée sur la présence d'amiante à l'école de Féjaz.	Tout établissement scolaire construit avant le 1er juillet 1997 doit disposer d'un Dossier Technique Amiante (DTA) tenu à jour (Article R1334-29-5 du code de la santé publique). Ce document est à la fois une cartographie et une mémoire de l'amiante dans un établissement. Il est obligatoire. La commune de La Ravoire a pour obligation de mettre à jour le dossier technique amiante des 3 groupes scolaires communaux tous les 3 ans en cas de présence de matériaux figurant sur la liste A. Si certains bâtiments peuvent contenir de l'amiante, les rapports précisent qu'il n'y a pas de danger pour les usagers.
PROCHAINES REUNIONS DE CQ	
Pour la prochaine réunion de CQ vous recevrez, comme d'habitude votre invitation par mail ou par courrier	Rappel : seules les personnes inscrites au CQ reçoivent les invitations et le compte-rendu. Pour s'inscrire à un ou plusieurs comités de quartiers : - https://www.laravoire.fr/735-comites-de-quartiers.htm - Ou déposer en mairie un courrier avec votre nom, prénom, adresse postale, adresse mail, téléphone
Samira MAKHLOUFI Conseillère déléguée au Logement, à la Solidarité et au comité de quartier Féjaz	